

# Parc national du Mercantour

## Objectif 01: Protéger le cœur de parc comme espace de découverte, de quiétude, de ressourcement et d'inspiration [...]

### Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif I

[...]

- **Action contractuelle 3: Sensibiliser les visiteurs et les pratiquants des activités de loisirs**

L'information des visiteurs leur permet de prendre conscience de la richesse et de la complexité du patrimoine classé, mais aussi de prendre la mesure des aléas qu'ils vont rencontrer (météo, secours,...). Une communication spéciale est mise en oeuvre localement et saisonnièrement pour y parvenir.

### **Rôles de l'établissement public du parc**

- informe, balise, met en place une signalétique adaptée
- assure une médiation entre les visiteurs et le patrimoine protégé et organise sa découverte et sa compréhension
- veille à assurer la sécurité du public
- met en place des modalités de concertation et de participation des acteurs
- expérimente la mise à disposition d'informations par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la communication

### **Contributions attendues des communes adhérentes**

- participent à l'effort de sensibilisation

### **Principaux autres partenaires à associer**

*Fédérations sportives, associations, Pays, Départements dans le cadre des CDESI, services de l'Etat*

***L'action contractuelle 3 s'applique à tout le coeur du parc.***

Page 34 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2615

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-03 10:31